

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL

MINISTERE DES AFFAIRES
INTERIEURES ET DE LA SECURITE

DIVISION DES AFFAIRES INTERIEURES

II) F (U //) F II

/)/ 50 /PR/MAIS-DAI. ANNEE 1964

SOMMAIRE :
Nomination

/E PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

DIPOSITIONS :

FINAL	I	SUR	la proposition du Président du Conseil, Chef du Gouvernemen-
R.D.	I		tement, Chargé de la Défense, des Affaires Inté-
I.	8		rieures, de la Sécurité et de l'Information ;
P.T.A.S. ...	I		
E.P.	I	VU	l'Ordonnance n°8/GPRD/SGG du II/I/64 portant Consti-
L.	I		tution de la République du Dahomey ;
G.	IO		
A.N.	IO	VU	le Décret n°33/PR du 25/I/64 portant formation du
R.	IO		Gouvernement ;
.....	4		
.....	I		
F.	5		
.....	I		
.....	I		
SOR	I		
O-RADIO	I		
FET SUD-OUEST	I		
GRAND-POPO	3		
ERESSES	3		

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU ,

/E E C R E T E :

ARTICLE 1°- M. Germain TALON, Sous-Préfet de Grand-Popo est chargé, cumulativement avec ses fonctions actuelles, des Arrondissements de COME et d'AGOUE en remplacement de MM. Robert AGBIDINOUCOUN GLELE et Léon GANDONOU appelés à d'autres fonctions.

ARTICLE 2°- Le présent décret, qui prendra effet pour compter de la date de passation de service sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Par le Président de la République, COTONOU, le 28 MARS 1964
le Président du Conseil, Chef du Gouvernement,

J. AHOMADEGBE-TOMETIN.

S.M. APITHY.

Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan,